

Campagne d'inscription « Tests Sport-Santé »

Instruction du 12/09/2024 relative à la campagne d'inscription au dispositif Tests Sport-Santé

**Délégation Académique à l'Action Sportive,
à l'Olympisme et au Paralympisme**

Affaire suivie par : Valérie Métayer

Assistante de direction

T : 01 57 02 68 46

F : 01 57 02 61 63

Mél : ce.ipr4@ac-creteil.fr

*Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement d'enseignement public et privé.
S/c de mesdames les inspectrices d'académie - directrices académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

Dispositif « Tests Sport-Santé »

En cette rentrée 2024 marquée par la ferveur des jeux olympiques et paralympiques qui viennent de s'achever, avec la participation exceptionnelle de plus de 25 000 élèves de notre académie qui ont assisté et participé aux jeux paralympiques, l'académie de Créteil propose aux collèges et lycées de l'académie d'évaluer les qualités physiques de leurs élèves dans la perspective de les motiver et de les orienter vers une pratique d'activités physiques mieux adaptée à leurs besoins, comme l'ont déjà vécu plus de 30 000 élèves de l'académie.

La Grande Cause Nationale 2024 porte sur la promotion de l'activité physique et sportive. L'une des 3 priorités identifiée par le Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux de l'académie de Créteil consiste à "Favoriser la pratique physique et sportive des élèves, enjeu de réussite scolaire, de santé, d'équité sociale et de citoyenneté ».

L'action prioritaire retenue par le conseil académique des savoirs fondamentaux pour cette rentrée 2024, afin de promouvoir la pratique physique de nos élèves, est centrée sur les tests de qualité physique que les établissements publics et privés sont invités à mettre en place dès la rentrée en inscrivant leur établissement dans le dispositif.

Les tests sont prévus pour être mis en œuvre dans le contexte d'une leçon d'EPS afin de mesurer les qualités physiques des élèves les plus révélatrices de leur état de santé (vitesse, force, souplesse et endurance). Ils ont pour objectif de permettre à l'équipe éducative d'établir un diagnostic précis afin d'améliorer le bien-être complet des élèves (physique, mental et social) en ajustant les contenus de l'EPS aux besoins identifiés par les résultats des tests, en partageant les résultats avec les familles et les membres de la communauté éducative intéressés par l'exploitation des tests dans une perspective pédagogique ou avec les partenaires de l'établissement pour enrichir les offres de pratiques.

Les résultats de chaque élève sont centralisés sur une plateforme sécurisée, qui les restitue immédiatement au professeur sous une forme qui permet la comparaison des capacités d'un élève, d'une classe, ou d'un établissement avec l'ensemble de sa classe d'âge, sur des supports visuels très facilement accessibles et agréables, dans un contexte extrêmement bienveillant, quels que soient les résultats.

Un guide synthétique destiné à accompagner tous les établissements impliqués dans le dispositif pour exploiter les résultats obtenus aux tests a été réalisé par le conseil académique des savoirs fondamentaux, il renvoie aussi vers l'étude statistique des résultats obtenus aux tests réalisés par 10 000 élèves de 6^{ème} l'an dernier. Il est accessible en suivant ce [LIEN](#).

Les établissements souhaitant bénéficier du dispositif sont invités à s'inscrire en suivant le lien ci-dessous :

<https://framaforms.org/campagne-inscription-dispositif-t2s-2024-2025-1724918788>

L'inscription permet de réaliser un nombre illimité de tests pour tous les élèves de l'établissement durant l'année scolaire.

Un financement de la DRAJES Ile de France permettra à environ 250 établissements publics et privés de bénéficier de la gratuité du dispositif.

Les établissements bénéficiaires seront retenus dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Lorsque le nombre des gratuits possibles sera atteint, les établissements n'ayant pu bénéficier de la gratuité pourront aussi s'inscrire à tout moment de l'année avec un financement annuel par l'établissement de 200€ si c'est une première inscription (avec l'envoi d'un kit) ou de 150€ pour un renouvellement.

Deux modules de formation destinés aux professeurs d'EPS sont proposés au plan académique de formation pour accompagner la mise en place des tests et leur exploitation :

- Un module de formation sur le dispositif, sa mise en œuvre et la construction d'une dynamique sport-santé dans et hors de l'école au bénéfice de tous les élèves
- Un module de formation pour exploiter de manière optimale les résultats des tests, accroître les ressources physiques et la motricité des élèves tout au long du cursus.

Afin de pouvoir être informés des détails concernant ces 2 formations et pouvoir s'y inscrire s'ils le souhaitent, les professeurs peuvent s'inscrire dès maintenant sur le parcours de formation « [PF-CRE-765] EPS - Mettre en œuvre les dispositifs institutionnels en EPS » à partir du lien suivant :

<https://externet.ac-creteil.fr/sofia-fmo-acad/default/course/registrationadd/courseId/765>

Pour toutes informations complémentaires sur ce dispositif, veuillez-vous rapprocher de la délégation académique : ce.daasop@ac-creteil.fr.

La délégation académique et les IA-IPR d'EPS tiennent à remercier chaleureusement tous les établissements et en particulier les professeurs d'EPS qui se sont engagés dans l'expérimentation des tests sport santé l'an dernier. Ils ont ainsi permis d'établir un diagnostic académique de grande ampleur très utile aux acteurs de l'éducation et aux élèves. Vous pouvez consulter les résultats académiques en les comparant à vos propres résultats (sur le fichier Excel) en suivant ce [LIEN](#)

Le délégué académique à l'action sportive, à l'olympisme et au paralympisme,

Bruno Reibel